



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 26 janvier 2016  
19 heures 00

-----

**AS/GG/MG**

N° 001956

Service Marchés  
Publics et Service  
Travaux Neufs -  
Accompagnement de  
la prise de  
compétence  
restauration par le  
futur Groupement  
d'Intérêt Public de  
Restauration du Pays  
d'Apt - Avenants au  
marché de travaux de  
restructuration et  
aménagement de la  
cuisine centrale  
municipale d'Apt pour  
le passage en liaison  
froide

Affiché le :

**VOTES POUR : 32**

**VOTES CONTRE : 0**

**ABSTENTION(S) : 0**

Le mardi 26 janvier 2016 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 20 janvier 2016, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

**ONT DONNE PROCURATION** : Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe) donne pouvoir à Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Yannick BONNET (9e Adjoint), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt)

**ABSENTS EXCUSES** : Maryse LAMY (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

Par délibération SLA-MG n° 1889 du 4 novembre 2015, le conseil a donné délégation au Maire aux fins de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution (y compris la résiliation) et le règlement des marchés de travaux d'un montant inférieur à 1 000 000 HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants n'entraînant pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 10 %.

Quel que soit le montant initial des marchés de travaux, le conseil demeure compétent pour approuver la passation des avenants dont le montant entraîne une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 10 %.

Le conseil est informé qu'un marché de travaux alloti a été passé selon la procédure adaptée afin de procéder au passage en liaison froide de la Cuisine Centrale. La réalisation de ces travaux a pour vocation d'accompagner et anticiper la mutualisation de la Cuisine Centrale entre la Commune d'Apt et le Centre Hospitalier du Pays d'Apt.

La réalisation des travaux et l'installation des appareils étaient prévues lorsque le bâtiment serait vide de toute activité durant les vacances scolaires, soit du lundi 8 février 2016 au vendredi 19 février 2016.

Les sept lots relatifs à ce marché ont été attribués comme suit :

Lot	Désignation des lots	Attributaire	Offre HT
1	Démolitions Percements Calfeutrements	SAS RIGOUARD	11 125,00 €
2	Plomberie Chauffage Ventilation	JEAN MOLINAS	21 282,72 €
3	Electricité	SAS ETE	5 966,42 €
4	Revêtements de sols	ENTREPRISE FERNANDEZ	17 798,00 €
5	Cloisons modulaires	FROID CUISINE INDUSTRIE	15 700,00 €
6	Froid	FROID CUISINE INDUSTRIE	21 550,00 €
7	Matériel de cuisine	APT FROID	24 660,00 €
			<b>118 082,14 €</b>

Deux réunions de démarrage ont été organisées sur site avec les entreprises : le 6 janvier 2016 et le 14 janvier 2015. La seconde réunion a été organisée avec la participation d'un représentant de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP).

Lors de la réunion du 14 janvier 2016, il est apparu qu'il était indispensable de réaliser certains travaux ou interventions supplémentaires nécessaires à la bonne réalisation de l'ouvrage.

Ces travaux et interventions supplémentaires nécessaires à la bonne réalisation de l'ouvrage sont ci-après détaillés :

- **Lot n° 1 – Démolitions – Percements - Calfeutrements**

- Bouchement des deux fenêtres, l'une en parpaings et l'autre en placo.

- **Lot n° 2 – Plomberie – Chauffage – Ventilation**

- Repose et raccordements d'un radiateur dans les vestiaires.

- Fourniture et pose de 2 commandes hygiéniques des lavabos des vestiaires.

- **Lot n° 3 – Electricité**

- Déplacement des deux coffrets désenfumage présents dans la zone d'allotissement.
- Fourniture et pose de 2 PC IPRA 220 V à l'extérieur pour l'alimentation des camions (y compris protections).

- **Lot n° 4 – Revêtement de sol**

- Fourniture et pose d'un sol souple dans la zone d'expédition des containers.

- **Lot n° 5 – Cloisons modulaires**

- Alignement en altimétrie sur l'existant de la cloison de séparation entre le couloir et la zone de cuisson avec un vide de 30 cm environ conservé dans la partie basse et bouchement du passage. La cloison toute hauteur prévue initialement au marché, sera déduite.

- Dépose et retournement de la porte des toilettes conservées dans le sas de propreté.

- Ajustement et pose de la porte récupérée dans les toilettes handicapées, à poser à l'entrée du sas de propreté.

- Fourniture et pose d'une porte isolée double battants asymétriques dans la zone d'expédition des containers.

- Fourniture et pose d'un rideau à lanières entre la zone d'expédition des containers et la zone d'allotissement.

- Fourniture et pose d'une porte isolée entre la zone d'allotissement et la zone nettoyage y compris la dépose de la porte bois.

- Fourniture et pose d'une porte coulissante entre la zone cuisson et la zone refroidissement.

• **Lot n° 7 – Matériel cuisine**

- Déplacement de la commande chauffage.

- Prolongement de la gaine de chauffage de la zone restaurant.

Les entreprises attributaires ont été sollicitées aux fins de présenter leur proposition tarifaires pour prendre en compte les travaux et interventions supplémentaires nécessaires à la bonne réalisation de l'ouvrage.

Les propositions reçues sont les suivantes :

Lot	Désignation des lots	Attributaire	Montant HT
1	Démolitions Percements Calfeutrements	SAS RIGOUARD	452.50 €
2	Plomberie Chauffage Ventilation	JEAN MOLINAS	894.28 €
3	Electricité	SAS ETE	718.00 €
4	Revêtements de sols	ENTREPRISE FERNANDEZ	2 553.36 €
5	Cloisons modulaires	FROID CUISINE INDUSTRIE	3 879.00 €
6	Froid	FROID CUISINE INDUSTRIE	0.00 €
7	Matériel de cuisine	APT FROID	544.00 €

Il en ressort que les surcoûts seraient les suivants :

	Désignation des lots	Offre Initiale HT	Surcoût	TOTAL	%
1	Démolitions Percements Calfeutrements	11 125.00 €	452.50 €	11 577.50 €	4.06
2	Plomberie Chauffage Ventilation	21 282.72 €	894.28 €	22 177.00 €	4.20
3	Electricité	5 966.42 €	718.00 €	6 684.42 €	12.03
4	Revêtements de sols	17 798.00 €	2 553.36 €	20 351.36 €	14.30
5	Cloisons modulaires	15 700.00 €	3 879.00 €	19 579.00 €	24.70
6	Froid	21 550.00 €	0.00	21 550.00 €	0.00
7	Matériel de cuisine	24 660.00 €	544.00 €	25 204.00 €	2.20
<b>TOTAL</b>		<b>118 082.14 €</b>	<b>9 041.14 €</b>	<b>127 123.28€</b>	

Les lots n° 1 – Démolitions Percements Calfeutrements, n° 2 – Plomberie Chauffage Ventilation, n° 7 – Matériel de cuisine font l'objet d'une augmentation inférieure à 10% et relèvent donc des délégations de pouvoir accordées par le conseil au Maire conformément à la délibération SLa-MG n° 1889 du 4 novembre 2015 ci-avant évoquée.

Les lots n° 3 – Electricité, n° 4 – Revêtements de sols, n° 5 – Cloisons modulaires font l'objet d'une augmentation supérieure à 10% et ne relèvent pas des délégations de pouvoir accordées par le conseil au Maire.

Il est souligné que les titulaires des lots n'avaient pas une parfaite connaissance des contraintes d'exécution du marché relatif au passage en liaison froide de la Cuisine Centrale avant l'organisation de la seconde réunion de démarrage du 14 janvier 2016 où un représentant de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) était présent et a reprecisé les exigences pour être en adéquation avec le règlement sanitaire.

Le paragraphe 4 de l'article 72 de Directive 2014/24/UE du 26 février 2014, définit la notion de modification substantielle de la manière suivante : Une modification d'un marché en cours est considérée comme substantielle lorsqu'elle rend le marché sensiblement différent par nature de celui conclu au départ.

Il est précisé que les prestations prévues par les avenants relatifs aux travaux et interventions supplémentaires nécessaires à la bonne réalisation de l'ouvrage présentent la même nature que celles prévues au marché initial. Ainsi, la passation des avenants a pour seul but la poursuite de l'exécution des prestations prévues par le marché initial.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur la passation des avenants dont le montant entraîne une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 10 %.

## LE CONSEIL A L'UNANIMITE

**Prend acte** des explications ci-avant détaillées et telles qu'elles lui ont été présentées.

**Mande** le Maire d'Apt aux fins de signer tout acte et documents relatifs à la passation des avenants ci-après détaillés :

Les lots

N° 3 – Electricité

N°4 – Revêtements de sols

N° 5 – Cloisons modulaires

Qui font l'objet d'une augmentation supérieure à 10% du montant initial du marché.

Lot	Désignation	Attributaire	Montant HT	
			Initial	Avenant
3	Electricité	SAS ETE	5 966.42 €	718.00 €
4	Revêtements de sols	ENTREPRISE FERNANDEZ	17 798.00 €	2 553.36 €
5	Cloisons modulaires	FROID CUISINE INDUSTRIE	15 700.00 €	3 879.00 €

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Dominique SANTONI